



**DELIBERATION n°45-2020  
En date du 13 Octobre 2020**

**Portant sur la désignation d'un membre à la  
Commission Locale d'Evaluation  
des Charges Transférées (CLECT)**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (Espace Loup) le 13 octobre 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 7 octobre 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILLO, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire,  
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, Adjoints.  
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme BASSALER Virginie, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice, Mme TALLET Emilie, Mme MICAUD Océane, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s excusé(e)s :** M. GRANDJACQUOT Victor, conseiller municipal

**Absent(e)s ayant donné procuration :**

M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mr Victor GRANDJACQUOT.

Monsieur Le Maire rappelle que suite au renouvellement des délégués communautaires, le Conseil Communautaire de Limoges Métropole a approuvé, lors de sa séance du 22 juillet 2020, la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le nombre de membres de la CLECT et leur répartition sont identiques à ceux du bureau communautaire, à savoir 32 membres au total dont 12 membres de Limoges, 2 membres d'Isle et 1 membre issu de chacune des 18 autres communes membres de Limoges Métropole. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE**

**Article 1 :**

De désigner membre : Mr Joël GARESTIER

**Article 2 :**

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 13 octobre 2020.

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**



- Transmis au représentant de l'Etat le 22 octobre 2020
- Publié le 22 octobre 2020